



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le

20 AVR. 2020

N/Réf. : CAB SSA/CR/ST – Pegase D-20-007772

Monsieur le Président,

L'épidémie de Covid-19 à laquelle nous faisons face bouleverse la vie personnelle et professionnelle de l'ensemble des Français. Les mesures de confinement que nous avons prises pour y faire face impactent fortement non seulement l'organisation des soins mais également l'activité économique dans tous les secteurs. Elles sont, vous le savez, indispensables pour limiter la propagation du virus et je suis conscient des sacrifices qu'elles demandent à chacun. Ces mesures nécessitent une adaptation de nos modes de fonctionnement, notamment pour assurer la continuité des soins à la population, en toute sécurité.

C'est à ce titre que je tiens à témoigner mon immense gratitude à l'ensemble des chirurgiens-dentistes qui, dans ce contexte si particulier, se sont fortement impliqués, par le respect des règles de confinement tout d'abord, en faisant le choix de réduire l'activité aux seuls soins urgents.

L'organisation territoriale pour la prise en charge des soins bucco-dentaires urgents que vous avez très rapidement mise sur pied est exemplaire, de même que le numéro d'appel national dédié qui permet de soulager les centres 15. Le nombre important d'appels reçus en quelques semaines sur cette plateforme montre bien tout l'intérêt de ce dispositif.

Vous le savez, je me suis engagé à accompagner votre profession par la mise à disposition, pour le dispositif ordinal de permanence, de masques du stock d'Etat. Mes services prendront contact avec vous pour augmenter cette dotation, 150 000 masques FFP2 au total jusqu'au 11 mai, pour soutenir les nouvelles ouvertures de cabinet décidées pour prendre en charge les urgences relatives.

A cet égard, je souhaite saluer l'organisation logistique spécifiquement mise en œuvre par l'Ordre pour la dotation de masques dédiée à la profession.

Docteur Serge FOURNIER
Président
Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes
22 rue Emile Menier
756016 PARIS

Je sais l'effort consenti par chacun d'entre vous et la mobilisation dont vous faites preuve par ailleurs, que ce soit au travers de la réserve sanitaire ou de la mutualisation d'équipements. Je vous confirme par ailleurs que j'ai demandé à l'Assurance maladie d'examiner sous quelles conditions il est possible de reconnaître des actes de télémedecine pour les chirurgiens-dentistes.

Nous vivons une situation inédite qui constitue une épreuve économique pour beaucoup d'entre vous. Aussi, je tiens à vous assurer de mon entier soutien pour traverser cette crise et ses conséquences sur votre activité. Le Gouvernement se mobilise comme vous le savez pour soutenir le tissu économique et l'emploi et a mis en place des garanties dont vous bénéficiez, comme le chômage partiel pour vos salariés par exemple.

Au-delà, j'ai demandé à l'Assurance maladie de concevoir rapidement un dispositif spécifique aux professionnels de santé libéraux, dont les chirurgiens-dentistes. Ce dispositif aura vocation à aider financièrement chaque professionnel, je l'espère d'ici début mai, pour faire face à ses charges. Je l'ai déjà dit, il ne serait pas concevable que notre système de santé, aujourd'hui soumis à rude épreuve, souffre une nouvelle fois après la crise, du fait de fermetures économiques de cabinets.

Enfin, il nous faut collectivement penser aux modalités d'une sortie progressive du confinement à partir du 11 mai prochain afin de poser les conditions d'un retour à une activité la plus proche possible de la normale. De nombreuses questions devront être rapidement éclaircies en termes de fonctionnement des cabinets et de mise en œuvre des indispensables mesures de protection pour les chirurgiens-dentistes, leurs collaborateurs, et bien sûr les patients.

Je sais qu'un tel travail a commencé au sein de la profession et les services du ministère vous convieront prochainement, en lien avec l'Assurance maladie, à un travail de concertation sur les conditions d'une telle reprise progressive d'activité.

En renouvelant à chacun des membres de votre profession mes chaleureux remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien amicalement



Olivier VÉRAN